

Conseil d'administration

Chaque actionnaire peut nommer trois administrateurs disposant du droit de vote au Conseil d'administration. Un président indépendant nommé par le Conseil d'administration et ne disposant pas du droit de vote supervise les réunions du Conseil. Ces personnes déterminent les orientations stratégiques et les politiques de la société, guident ses activités commerciales et approuvent le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'investissements. En collaboration avec le Comité de vérification, le Conseil examine aussi les systèmes de contrôle interne et financier de Loto Atlantique.

La gouvernance de Loto Atlantique est définie par la convention unanime des actionnaires conclue avec les quatre provinces de l'Atlantique, par les statuts constitutifs et les règlements de Loto Atlantique, ainsi que par la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Les fonctions et les responsabilités générales du Conseil sont les suivantes :

Planification stratégique et établissement du budget

- examiner et approuver, tous les ans au minimum, la stratégie et les plans d'affaires de Loto Atlantique;
- approuver les budgets annuels d'exploitation et d'investissements de Loto Atlantique; et,
- surveiller les résultats de rendement de la Société, dont la mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'affaires par la direction.

Questions d'ordre financier et contrôles internes

- superviser (avec l'aide du Comité de vérification) la gestion de la qualité et de l'intégrité des systèmes de comptabilité et de rapports financiers de Loto Atlantique, les contrôles et les procédures de divulgation, ainsi que les systèmes de contrôle interne et de gestion des renseignements; **et**,
- examiner les recommandations du Comité de vérification sur la nomination du vérificateur indépendant pour l'année pour Loto Atlantique et soumettre la recommandation aux actionnaires aux fins d'approbation.

Ressources humaines

- superviser (avec l'aide du Comité de Gens et de Culture) l'approche de Loto Atlantique en matière de gestion des ressources humaines, y compris les politiques générales de rémunération et les plans de relève de Loto Atlantique;
- approuver la rémunération du président-directeur général; et,
- examiner les plans de rémunération de la haute direction afin de veiller à ce que Loto Atlantique puisse attirer et conserver le personnel de gestion qualifié.

Gestion du risque

- s'assurer que la direction a établi un processus pour définir et évaluer les risques principaux pour l'entreprise et veiller à ce que les systèmes, les tactiques et les plans adéquats soient mis en place pour gérer ces risques efficacement.

Évaluation du président-directeur général

- sélectionner, nommer le président-directeur général et évaluer régulièrement son rendement; **et**,
- rédiger et mettre à jour la description de travail du président-directeur général et les objectifs de rendement connexes.

Évaluation du président indépendant

- le Conseil est chargé d'évaluer le rendement du président du Conseil.

Gouvernance d'entreprise

Surveiller et superviser (avec l'aide du Comité sur la Gouvernance) l'efficacité des pratiques de gouvernance et des normes éthiques de Loto Atlantique, notamment :

- la création d'un manuel sur la gouvernance d'entreprise; et,
- l'élaboration de pratiques et de normes d'entreprise liées à l'éthique, dont un code de conduite, une politique antifraude, une politique et des processus relatifs aux conflits d'intérêts pour les employés afin de transmettre les préoccupations et les problèmes liés à l'éthique à un échelon hiérarchique supérieur.

Responsabilité sociale

- veiller à ce que les pratiques de responsabilité sociale soient en place, efficaces et qu'elles appuient la stratégie générale et les objectifs de Loto Atlantique.

Évaluation du rendement du Conseil

- veiller à ce qu'un processus soit en place pour évaluer chaque année l'efficacité du Conseil, des comités du Conseil, des présidents du Conseil et de ses comités et des directeurs individuels pour traiter les questions liées au rendement; et,
- assurer que des possibilités de formations officielles et officieuses liées aux aptitudes et aux compétences du Conseil soient offertes aux directeurs individuels au besoin.

Communication avec le gouvernement et les intervenants

- s'assurer que Loto Atlantique a un plan ou une politique en place afin de permettre à la direction et au Conseil de communiquer efficacement avec le gouvernement, les intervenants et le public en général;
- veiller à ce que le rendement financier de la Société soit communiqué de façon adéquate et en temps opportun au gouvernement et au public; et,
- communiquer aux actionnaires le rendement de l'entreprise pour l'année précédente.